

L'efficacité et l'efficience des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie d'adulte

Synthèse du rapport



Unité d'évaluation des technologies
et des modes d'intervention en services sociaux

Installation Centre jeunesse de Québec

Novembre 2015

Cette synthèse a été rédigée à partir du rapport suivant :

Bussièrès, E.L., Dubé, M., St-Germain, A., Lacerte, D., Bouchard, P. et Allard, M. (2015). *L'efficacité et l'efficience des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie d'adulte*. Rapport de réponse rapide, UETMISS, CIUSSS de la Capitale-Nationale, installation Centre jeunesse de Québec, 170 p.

MISE EN CONTEXTE DU MANDAT

La littérature scientifique a largement documenté l'adversité vécue par les jeunes adultes qui terminent un placement à l'âge de la majorité. Ces jeunes sont surreprésentés dans plusieurs problématiques sociales, ce qui entraîne des coûts importants à la collectivité. Selon certains auteurs, ces coûts sont significativement plus élevés à long terme que le seraient les frais associés au prolongement temporaire des services visant à prévenir leurs difficultés (Courtney, Dworksy et Peters, 2009; Packard, Delgado, Fellmeth et McCready, 2008; Raman, Inder et Forbes, 2005).

Parmi les pays industrialisés, certains ont mis en place des politiques pour encadrer la transition des jeunes à leur sortie d'un placement. Ainsi, les États-Unis (United States General Accounting Office [USGAO], 1999), l'Angleterre (Stein et Dumaret, 2011) et la France (Dumaret, 2008) offrent des services jusqu'à 21 ans et parfois jusqu'à 24 ou 25 ans. Certains mettent l'accent sur la préparation à la vie indépendante (l'enseignement d'habiletés en lien avec la gestion financière, la préparation à l'emploi, la vie domestique, la nutrition ou les études), d'autres misent sur le prolongement des services au-delà de l'âge de la majorité et certains combinent ces deux éléments (Stein et Munro, 2008). Au Canada, les services de protection de la jeunesse relèvent d'une responsabilité provinciale. L'âge de la majorité varie entre 18 et 19 ans selon les provinces, âge auquel la prise en charge se termine légalement. La possibilité d'un prolongement des services ou d'une aide financière est prévue dans la plupart des provinces canadiennes au-delà de cet âge (Flynn et Vincent, 2008). Par exemple, en Ontario, les services ont récemment été améliorés et prolongés. Un intervenant spécialisé est attiré aux jeunes Ontariens qui connaissent un placement, ceux-ci bénéficiant alors d'un suivi de 16 à 24 ans. De plus, du soutien financier gouvernemental est spécifiquement prévu pour ces jeunes, en plus d'avantages sociaux et de soutien dans leurs démarches (Ontario Ministry of Children and Youth Services, 2014).

Au Québec, le *Programme Qualification des Jeunes* (PQJ) est implanté dans les 16 centres jeunesse depuis 2008, desservant en moyenne 820 jeunes âgés de 16 à 19 ans chaque année. Ce programme est offert en supplément aux services des centres jeunesse et cible des jeunes de 16 ans en prévision de leur transition à l'âge de la majorité. Les critères de sélection visent particulièrement des jeunes qui présentent un nombre important de facteurs de risque par rapport à leur future insertion sociale et professionnelle. Chaque intervenant accompagne environ 10 jeunes à la fois. Le suivi est intensif (au moins une rencontre par semaine) et se prolonge jusqu'à 19 ans pour assurer la présence de l'intervenant significatif au moment de la sortie du centre jeunesse et dans l'année suivante. Le PQJ comporte trois volets ciblant chacun un objectif : la préparation à la vie autonome, la qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle et le développement d'un réseau social et de soutien (Association des centres jeunesse du Québec [ACJQ], 2006a).

Le présent projet d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en services sociaux (ETMISS) est issu d'un questionnaire de la part des instances qui ont mené à la mise en place du PQJ, soit le Secrétariat à la Jeunesse et le ministère de la Santé et des Services Sociaux. Ces derniers s'interrogent sur l'efficacité et l'efficience de ce type de programme, et c'est dans ce contexte qu'ils ont fait appel à l'UETMISS du Centre Jeunesse de Québec afin de produire un avis visant à répondre aux questions d'évaluation suivantes :

Question 1 : Quelle est l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte pour améliorer la qualification des jeunes hébergés dans le cadre de la protection de la jeunesse et leur insertion socioprofessionnelle (ex. : emploi, logement, réseau social)?

- 1.1 Dans quelles conditions ces programmes sont-ils efficaces?
- 1.2 Auprès de quelle population ces programmes sont-ils efficaces?

Question 2 : Quel est le rapport coût-bénéfice en lien avec la mise en œuvre de programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie adulte?

2.1 Quel est le fonctionnement du PQJ par rapport à ce qui est prévu dans le programme :

- le ratio intervenant/jeune de 1 : 10
- la fréquence hebdomadaire des rencontres entre le jeune et son intervenant
- la durée du programme

MÉTHODOLOGIE

Pour répondre à ces questions, une revue systématique de la littérature scientifique publiée et évaluée par les pairs, ainsi que de la littérature grise a été effectuée concernant l'efficacité et l'efficience des programmes de transition à la vie adulte. De façon complémentaire, afin de permettre la mise en contexte des éléments ressortis dans la littérature, des données clinico-administratives ont été analysées et une large consultation de parties prenantes¹ (jeunes, intervenants et gestionnaires) et d'experts² a été réalisée au moyen de groupes de discussion et d'entrevues individuelles. La consultation de ces acteurs permet d'accroître l'impact et la pertinence des recommandations, représente une source de connaissances contextuelles et expérientielles et assure la validité des guides de pratiques (Dagenais, 2013). L'ensemble des données, provenant de ces différentes sources, a été triangulé, ce qui a permis d'enrichir et de valider l'interprétation de celles-ci, d'objectiver les pistes d'interprétation, de vérifier et de corroborer les observations qui en découlent (Turcotte, 2009).

RÉSULTATS ET TRIANGULATION DES DONNÉES

Efficacité des programmes de transition à la vie adulte

Huit études concernant l'efficacité ont été incluses dans la revue systématique et concernent des programmes dont la nature de l'intervention varie grandement entre eux. Quatre études évaluent des programmes multidimensionnels, c'est-à-dire qui visent le développement d'habiletés d'autonomie multiples en prévision de la transition à la vie adulte (Courtney, Zinn, Johnson et Malm, 2011a; Courtney, Zinn, Zielewski, Bess et Malm, 2008; Lemon, Hines et Merdinger, 2005; Lindsey et Ahmed, 1999). Les quatre autres études évaluent plutôt des programmes qui visent le développement d'habiletés spécifiques ou offrent un service spécifique : habiletés académiques (Zinn et Courtney, 2014), habiletés en employabilité (Courtney, Zinn, Koralek et Bess, 2011b), habiletés socioémotionnelles (Nesmith et Christophersen, 2014) et allocation financière (Georgiades, 2005).

Étant donné que les programmes sont très différents entre eux, et donc que les jeunes n'ont pas reçu exactement les mêmes services, il est difficile d'évaluer l'efficacité globale de ces programmes de transition à la vie adulte. De plus, considérant les limites associées à la qualité méthodologique de certaines études ainsi que les biais identifiés, il est difficile d'émettre des constats sur l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte à partir de la revue systématique. Cinq études présentent des résultats positifs significatifs en faveur du groupe ayant reçu des services (Courtney et al., 2011a; Georgiades, 2005; Lindsey et Ahmed, 1999; Lemon et al., 2005; Nesmith et Christophersen, 2014). Cependant, une seule présente un devis de bonne qualité et ses résultats

¹ Doivent être considérés comme parties prenantes tous les acteurs qui possèdent un intérêt en lien avec la question d'évaluation, qui peuvent être affectés par celle-ci, ou qui en raison de leur statut peuvent exercer une influence active ou passive sur la prise de décision et l'implantation des mesures (Brugha et Varvasovsky, 2000 : cité dans Dagenais, 2013).

² L'expert est considéré comme une partie prenante qui se distingue par son champ d'expertise et une connaissance spécifiques du sujet abordé.

concernent seulement deux aspects évalués, soit le niveau scolaire (pouvant aussi être influencé par la prolongation du placement) et la possession de documents personnels (ex. : permis de conduire) (Courtney et al., 2011a). Dans les trois autres études, les résultats non significatifs ne permettent pas de conclure sur l'efficacité des programmes concernés (Courtney et al., 2011b; Courtney et al., 2008; Zinn et Courtney, 2014). Cependant, il s'agit d'études présentant un problème de contamination³, diminuant ainsi les chances de détecter une différence entre les groupes contrôle et expérimental. Enfin, aucun programme n'a démontré d'effet négatif sur les participants, à l'exception de l'étude de Lemon et al. (2005) qui présente un résultat négatif sur le statut d'emploi, mais qui pourrait s'expliquer par le fait que les jeunes recevant des services débutent significativement plus tôt leurs études postsecondaires et sont moins nombreux à être sur le marché du travail à la sortie de leur placement. L'avancement des connaissances actuelles passe donc inévitablement par la réalisation de nouvelles études de qualité évaluant ce genre de programmes. Comme l'ont rapporté d'autres auteurs, il y a un manque évident d'études expérimentales sur le sujet (Montgomery, Donkoh et Underhill, 2006).

Concernant la consultation des parties prenantes, un constat d'efficacité se dégage des propos des personnes interrogées au sujet de l'atteinte générale des objectifs du PQJ par les jeunes. Néanmoins, les répondants précisent que les jeunes ne cheminent pas tous au même rythme et que, souvent, l'atteinte d'un niveau de connaissances théoriques n'est pas problématique, mais que la mise en pratique des apprentissages peut être défailante. À leur avis, les attentes doivent être ajustées au profil et aux capacités de chaque jeune. De plus, les répondants soulignent la nécessité de définir plus clairement les critères d'atteinte et qu'il importe de considérer des indicateurs observables et quantifiables, mais aussi des indicateurs subjectifs, tels que la perception qu'a le jeune sur son sentiment d'autonomie. Les experts consultés insistent également sur la nécessité de réaliser des études longitudinales permettant d'évaluer pleinement les acquis des programmes et d'apprécier la stabilité et le maintien de ces acquis. Cet avis est d'ailleurs partagé par les gestionnaires et les intervenants qui soulignent que les apprentissages se consolident généralement dans les années suivant la fin du PQJ, soit après que les jeunes aient atteint l'âge de 19 ans.

Ces constats, bien que peu concluant sur l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte, permettent d'émettre certaines recommandations pour de futures études et l'élaboration de programmes. Notamment, l'utilisation de devis solide (essai clinique randomisé) incluant des groupes contrôle en liste d'attente ne recevant pas de services similaires, l'évaluation longitudinale permettant de voir les effets à plus long terme des programmes ainsi que l'utilisation de mesures plus sensibles et spécifiques seraient à considérer.

Efficience des programmes de transition à la vie adulte

Trois études portant sur l'efficience des programmes de transition à la vie adulte ont été retenues dans la revue systématique, dont une étude publiée dans une revue scientifique avec comité de pairs (Packard, Delgado, Fellmeth et McCready, 2008). Les autres sont issues de la littérature grise, soit de rapports d'évaluation d'instances gouvernementales (Burley et Lee, 2010; Provincial Advocate for Children and Youth [PACY], 2012). L'analyse du rapport coût-bénéfice tient compte, d'une part, des coûts de fonctionnement d'un programme ou d'un ensemble de services et, d'autre part, de l'économie que les effets du programme entraînent pour la société. Les données tirées de ces études suggèrent que, de façon générale, les programmes de soutien à la transition à la vie adulte et au développement de l'autonomie pour les jeunes en placement sont efficaces, c'est-à-

³ La contamination fait référence au fait qu'une proportion similaire de jeunes dans le groupe contrôle et le groupe d'intervention a reçu des services équivalents provenant de d'autres sources.

dire que leurs bénéfices surpassent leurs coûts. En effet, selon ces résultats, pour chaque dollar investi dans ces services, entre 1,35 \$ et 1,52 \$ serait économisé par la société.

Toutefois, il est difficile d'associer ces résultats à l'efficacité des programmes. Comme la démonstration de l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte n'a pas pu être établie de façon convaincante, leur efficience s'en trouve conséquemment remise en cause. Puisque les calculs de coût-bénéfice sont basés sur une économie de coûts engendrée par les effets positifs du programme, ces effets doivent nécessairement être démontrés pour que les données sur l'efficience prennent leur sens. Autrement, il est impossible d'affirmer que la réduction de coûts observée est attribuable au programme et non pas à d'autres variables non mesurées. De plus, ces évaluations sont difficilement comparables, puisque deux d'entre elles portent sur des programmes d'allocation financière et de soutien à la transition à la vie adulte (Packard et al., 2008; PACY, 2012), et l'autre offre une prolongation des services usuels de 18 à 21 ans (Burley et Lee, 2010). Les mesures utilisées pour quantifier les coûts sociaux dans ces études ne réfèrent pas à des variables sur lesquelles les programmes prétendent agir directement telles que le taux d'incarcération. Considérant ces limites, il est difficile de tirer des conclusions fiables quant à l'efficience de ces programmes.

La consultation des experts soulève également certaines limites concernant les études coût-bénéfice, notamment dans le domaine psychosocial. À cet effet, un des experts consultés explique que les problématiques des sujets ciblés sont complexes et difficiles à opérationnaliser pour ce type d'étude, bien que d'un point de vue purement économique, il conçoit que ce type d'étude soit recherché.

Caractéristiques des participants et des programmes de transition à la vie adulte

Les données clinico-administratives régionales et provinciales du PQJ ont été analysées en regard des caractéristiques des programmes recensés dans la littérature et de leurs participants. Les résultats issus de la consultation des parties prenantes ont également permis de contextualiser ces données.

Caractéristiques des participants : Il appert que les programmes recensés dans la littérature ont des critères d'admission moins restrictifs se limitant habituellement au volontariat et au fait d'être en placement, comparativement au PQJ qui cible les jeunes les plus vulnérables. D'ailleurs, l'analyse de données clinico-administratives du CJQ-IU ainsi que la consultation des parties prenantes confirment que les jeunes du PQJ cumulent de nombreux facteurs de risque et représentent une population hautement vulnérable, bien que celle-ci n'ait pas été comparée au profil du reste de la population adolescente en CJ. Cette différence dans la clientèle visée par les programmes doit être prise en compte au moment de juger de leur efficacité. Le fait d'inclure des populations hautement vulnérables dans un programme est susceptible d'influencer l'atteinte des résultats visés par celui-ci, tel que l'a démontré la littérature ainsi que la consultation des parties prenantes. Par ailleurs, les parties consultées suggèrent généralement un assouplissement des critères de sélection afin de permettre à plus de jeunes, ayant les mêmes besoins de préparation à la vie autonome, de participer au programme ou encore de leur offrir des services semblables à ceux du PQJ. Les normes émises par le Child Welfare League of America (CWLA) (2005), prônent d'ailleurs que les services de soutien à la transition et à l'autonomie incluent tous les adolescents en placement, peu importe le type de placement et les avenues envisagées à long terme.

Durée des services : Pour ce qui est de la durée des services offerts des programmes recensés dans la littérature, on observe que la plupart d'entre eux se poursuivent au-delà de la majorité, la plupart allant jusqu'à ce que les jeunes aient atteint l'âge de 21 ans, parfois jusqu'à 25 ans. Dans le cas du PQJ, la durée prescrite est de trois ans, soit de 16 à 19 ans. Selon les données clinico-

administratives du CJQ-IU, la durée de participation des jeunes au PQJ est variable avec une durée moyenne de près de deux ans (plus ou moins un an et demi). Cette variance s'explique par le fait que certains jeunes entrent au programme un peu avant ou après 16 ans ou terminent le programme plus tôt ou plus tard que ce qui est prévu. De plus, la consultation des parties prenantes a permis d'identifier deux facteurs qui nuisent à la participation dans la dernière année prévue au PQJ, soit le désinvestissement temporaire dû à un besoin de liberté et l'éloignement géographique des jeunes du centre jeunesse à 18 ans. Ces entretiens font également ressortir que, bien que la plupart des répondants trouvent la durée du PQJ appropriée suivant la logique du cheminement du jeune de 16 à 19 ans, ces derniers croient que la durée des services devrait être déterminée en fonction des besoins des jeunes et de leur niveau de développement : des critères plus adaptés que l'âge chronologique. Les parties prenantes et les experts ont aussi souligné la nécessité de prolonger les services au-delà de l'âge de 19 ans considérant le phénomène actuel de l'allongement de la jeunesse. Ils expliquent ce phénomène par le fait que les jeunes de la population générale vivent une transition à la vie adulte plus graduelle avec un accès aux études postsecondaires et un milieu familial qui les garde plus longtemps à la maison, alors qu'on exigerait de la clientèle du PQJ d'être autonome et de vivre de façon indépendante vers 18 ou 19 ans. D'ailleurs, les normes de pratique du CWLA (2005) émettent la recommandation d'offrir des services en fonction du niveau développemental et des besoins des jeunes, plutôt que de se baser sur l'âge chronologique ou les balises de placement en milieu substitut.

Charge de cas : Les données clinico-administratives provinciales ont permis de confirmer le respect du ratio exigé au PQJ à travers les CJ de la province (soit 1 : 10), en établissant un ratio moyen de 1 : 8,2. Ces pratiques sont d'ailleurs conformes, bien qu'à la limite maximale des recommandations du ratio de quatre à dix jeunes par intervenant du CWLA (2005). Parmi les parties consultées, un expert propose une réduction de ce ratio, et les gestionnaires et les intervenants s'entendent pour dire qu'il importe de ne pas l'augmenter davantage compte tenu de l'intensité d'accompagnement liée à la vulnérabilité de la clientèle, ainsi que de la nature des interventions réalisées dans le cadre de PQJ. Ils ajoutent qu'une flexibilité dans le ratio est nécessaire, car l'intensité de l'intervention varie en fonction du cheminement des jeunes à travers les trois années du programme.

Intensité des services : La plupart des programmes multidimensionnels recensés dans la littérature proposent une diversité de services et une intensité semblable à celle du PQJ. Les données clinico-administratives provinciales témoignent d'une moyenne de rencontres au PQJ de 1,2 activité par semaine par jeune. Toutefois, aucun constat ne peut être émis à partir de ces données, puisque la consultation de la littérature n'a pas permis d'établir de recommandations concrètes concernant l'intensité des services. Les entretiens ont également permis de souligner que l'intensité de l'intervention doit être ajustée en fonction du cheminement et des besoins des jeunes à travers leur parcours au PQJ. Les intervenants soulèvent aussi une limite concernant les statistiques pour la reddition de compte. Selon eux, la mesure des interventions en fonction de statistiques ne permettrait pas de refléter l'ampleur du travail réalisé, soit les interventions indirectes (ex. : établissement du partenariat) et toute autre tâche connexe. Enfin, bien que certains jeunes aient rapporté que l'intensité de l'intervention est parfois difficile à combiner avec leur horaire rempli par l'école et le travail, la plupart souligne que la grande disponibilité des intervenants permet de répondre pleinement à leurs besoins.

Contexte des services : Les études issues de la revue systématique ont permis de dresser le portrait du contexte des services offerts aux jeunes participant aux programmes identifiés. Ces études rapportent des proportions variant de 0 à 23 % de jeunes qui étaient en hébergement en milieu institutionnel au moment de leur participation aux programmes de transition à la vie adulte. Sur ce point, le CWLA (2005) recommande d'offrir un contexte de services flexible afin de transmettre graduellement des responsabilités aux jeunes. Pour favoriser leur transition, les jeunes doivent

pouvoir se retrouver dans des environnements moins encadrants, comme des appartements ou des maisons qui ne comportent peu ou pas de règlements et de modalités limitatives. Parallèlement, les données clinico-administratives du CJQ-IU permettent de constater un contexte de services fortement institutionnel chez les jeunes du PQJ. En effet, ces derniers sont nombreux à avoir vécu un hébergement en milieu institutionnel (réadaptation interne), soit près de 80 % durant leur parcours au PQJ. La consultation des parties prenantes a aussi permis de souligner l'enjeu lié au milieu institutionnel. Les experts, de même que les gestionnaires et les intervenants, précisent qu'il est essentiel que les jeunes aient des occasions d'expérimenter l'autonomie, car le placement en milieu institutionnel, et même en famille d'accueil, ne leur offre pas toujours ces opportunités. L'utilisation d'ateliers, de plateaux d'apprentissage, de stages, d'appartements supervisés et d'activités informelles dans des lieux publics a notamment été proposée par ces derniers afin de permettre l'acquisition de compétences et d'aptitudes nécessaires à la vie d'adulte chez les jeunes.

CONCLUSIONS

En résumé, voici les constats qui émergent des données recueillies à partir des différentes sources et de leur triangulation.

Constat # 1

Le manque de données probantes de bonne qualité dans la littérature ne permet pas de statuer sur l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte. En ce sens, les experts et les parties prenantes consultés soulignent la nécessité d'évaluer l'implantation du PQJ et l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte par des devis robustes et longitudinaux.

Constat #2

La rentabilité de l'investissement dans les programmes de transition à la vie adulte a été démontrée par les études; pour chaque dollar investi dans ces services, entre 1,35 \$ et 1,52 \$ serait économisé par la société. Toutefois, comme l'efficacité des programmes n'a pas pu être établie de façon convaincante, leur efficience s'en trouve conséquemment remise en cause. Un expert souligne d'ailleurs les limites de ce type d'étude dans le domaine social.

Constat #3

Les différentes sources de données soulignent l'importance de la vulnérabilité des jeunes ciblés par les programmes de transition à la vie adulte, et par le fait même, l'ampleur de leurs besoins. Bien que ces besoins semblent être répondus auprès de la clientèle du PQJ, la littérature et les consultations effectuées révèlent que d'autres jeunes suivis par les centres jeunesse pourraient bénéficier de ce type d'accompagnement.

Constat #4

L'individualisation de l'intervention, notamment sur le plan de la durée et de l'intensité de l'intervention, de même que l'individualisation des mesures d'atteinte des objectifs du PQJ sont suggérées par les experts et les parties prenantes, compte tenu des besoins et des niveaux de développement particuliers à chaque jeune.

Constat #5

Les diverses sources de données permettent d'établir que la charge de cas et l'intensité de l'intervention prescrites par le PQJ semblent respectées et sont des éléments considérés comme essentiels à la réussite du programme, compte tenu de la vulnérabilité de la clientèle et de la nature des interventions dans le cadre du PQJ. La consultation des parties prenantes a permis de soulever la

limite des statistiques pour la reddition de compte qui ne permettraient pas de refléter l'ampleur du travail réalisé, notamment concernant les interventions indirectes (le développement du partenariat avec les ressources dans la communauté, le soutien aux intervenants d'autres ressources ou le maintien de contact avec des jeunes qui ont terminé le PQJ) ainsi que les déplacements qu'impliquent les différentes rencontres.

Constat #6

Concernant les critères d'évaluation du PQJ, la consultation des parties prenantes met en lumière l'importance de bien définir les objectifs du programme et les attentes qui y sont associées. Les différentes parties consultées suggèrent que ces objectifs soient mesurés de façon longitudinale et par un ensemble d'indicateurs objectifs et subjectifs, incluant la perception qu'a le jeune de son propre cheminement. L'importance de tenir compte du cheminement du jeune (d'où il part et où il s'est rendu), de son profil et de ses capacités dans l'évaluation a aussi été nommée. Dans l'éventualité d'une évaluation du PQJ, les données issues de la littérature et de la consultation des parties prenantes suggèrent que les résultats obtenus devront tenir compte de la vulnérabilité de la clientèle du PQJ, et pourraient être difficilement comparables à ceux des autres programmes existants dont les critères de sélection ne sont pas aussi restrictifs. Voici des exemples d'indicateurs objectifs et subjectifs qui ont été soulevés par les parties prenantes pour chacun des objectifs du PQJ :

Indicateurs d'autonomie

Objectifs : réponse aux besoins de base (se loger, se vêtir et se nourrir), gestion du budget, soins personnels.

Subjectifs : bien-être psychologique, le fait d'avoir des rêves et des buts, l'optimisme, le goût de vivre et la satisfaction de sa vie.

Indicateurs de qualification

Objectifs : nombre de jeunes en emploi, aux études ou en stage, formation scolaire complétée ou en cours, nombre d'expériences de travail et la durée de celles-ci.

Subjectifs : expériences de bénévolat et implications sociales, perception et satisfaction par rapport à sa situation, capacité à se projeter dans l'avenir et à le planifier.

Indicateurs de développement d'un réseau social et de soutien

Objectifs : utilisation des ressources et de son réseau et arrêt de la sollicitation de l'intervenant PQJ.

Subjectifs : satisfaction du jeune en lien avec son réseau et apport du réseau dans sa vie.



Unité d'évaluation des technologies
et des modes d'intervention en services sociaux

Installation Centre jeunesse de Québec

Novembre 2015